



Project de Formation en Ligne

Gestion de la sécurité et de la protection pour les défenseurs de droits humains et les organisations sociales

Critères d'admission des participants

Les candidats seront admis au cours selon un barème, afin qu'en cas de candidatures excessives, la priorité puisse être donnée aux personnes ayant potentiellement l'influence la plus large sur la sécurité des défenseurs des droits humains.

Critères généraux (chaque critère est énuméré en ordre de priorité, du plus au moins important¹) :

- Type d'institution :
 1. Organisations de défenseurs en général
 2. Autres institutions (par exemple humanitaires, académiques, etc.)
- La priorité est donnée à la participation de personnes collaborant ou travaillant déjà au sein d'institutions, car il est considéré qu'elles peuvent avoir un plus grand impact sur la sécurité des défenseurs dans le cadre de leur travail.
 1. Groupes de personnes travaillant ou collaborant au sein d'organisations
 2. Personne travaillant ou collaborant au sein d'organisations
 3. Personne ne travaillant pas ou ne collaborant pas dans des organisations
- Niveau de risque en tant que défenseurs :
 1. Haut
 2. Moyen
 3. Bas
- Ordre d'inscription.

¹ Ces critères sont sujets à des changements selon l'évolution de la demande des participants au cours.